

Commission Recherche Plénière 25 septembre 2018

Présents :

M. Lesigne, Vice-Président

T. Artuso, J.-C. Billaut, P. Boissé, M. Braibant, E. Bricout, G. Bodi, A. Chami, X. Corby, E. Fouquereau, E. Huguet, U. Krampfl, I. Laffez, C. Lecouvey, S. Leturcq, V. Maillard, S. Osu, L. Seabra, G. Semedo, C. Staub, A. Thalineau, I. Virlogeux-Payant, P. Vourc'h,

Invités : I. Guillouet

Excusés :

M. Blin, M. Chenetier, S. Chevalier, A. Chuard, F. Delaleu, C. Dreveau, N. Dubouloz, M.-L. Gely, C. Georgelin, G. Glevarec, F. Lecaille, P. Melé, E. Moyse, V. Pennequin, M. Porcheron, D. Roman, P. Simonetti, M. Zapata

Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, Emmanuel Lesigne commence par souhaiter la bienvenue à Isabelle Virlogeux-Payant qui succède à Annabel Maruani en tant que membre de la commission recherche, dans le corps des professeurs.

Emmanuel Lesigne précise ensuite que le CA du 24 septembre dernier a élu Jean-Charles Billaut comme Vice-Président de l'université en charge des relations avec les organismes de recherche et les agences de financement. Jean-Charles Billaut est également membre de la commission recherche et était directeur du LIFAT jusqu'en juin dernier.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales - pour information
2. Nominations des directeurs et directeurs adjoints d'écoles doctorales – annexe 1 – pour décision
3. Nouveau directeur au LIFAT – pour décision
4. Critères d'attribution de la PEDR – annexe 2 - pour avis
5. Le « budget recherche » : quelles orientations, quelles évolutions – pour avis
6. Appel à projets « petits équipements » - annexe 3 - pour décision

1. Informations générales

Chercheurs STUDIUM - Sélection 2018

Le Studium est une agence régionale qui permet l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau dans des unités de recherche pour des durées importantes. Un appel à candidature se déroule au début de chaque année civile.

Pour 2018, le Studium a reçu 80 dossiers qui ont été examinés par des experts internationaux puis, leurs expertises ont été transmises au conseil scientifique du Studium qui en a retenu 13 :

- 10 Fellowship : accueils de chercheurs internationaux confirmés pour une durée de 1 an (2 CESR - 1 IDP - 1 ISP - 1 IRBI - 1 CITERES et 4 dans des labos de l'université d'Orléans)
- 1 Professorship : Accueil d'un professeur international sur 4 périodes de 3 mois par an pendant 4 ans (UMR CNRS GREMI de l'université d'Orléans)
- 2 Consortia : groupe de chercheurs se réunissant une semaine tous les 6 mois pendant 2 ans (1 PAVeA et 1 I3MTO)

Appel à projets RTR

En conclusion du 1^{er} tour de l'appel à projets RTR (Réseau Thématique de Recherche), et après audition de la commission recherche régionale, la Région a retenu 6 dossiers sur les 14 déposés (4 renouvellements et 2 nouveaux projets). Pour les projets sélectionnés, un dossier plus complet notamment au niveau budgétaire est attendu pour la fin octobre. Il s'agit des RTR :

1. FÉRI 2 (Fédération de Recherche en Infectiologie) (budget prévisionnel alloué par la Région 390 000€)
2. Biotechnocentre 2 (budget prévisionnel alloué par la Région 150 000 €)
3. MIDI 2 (Milieux et Diversités) ; réseau autour de la santé de la biodiversité et de l'environnement (budget prévisionnel alloué par la Région 310 000 €)
4. IEHCA autour de l'alimentation (budget prévisionnel alloué par la Région 620 000€). La Région a souhaité flécher son soutien financier à cette structure par le biais des RTR. Il s'agit dans les faits d'une prolongation d'une action régionale.
5. EntomoCentre autour des insectes comme enjeu environnemental et socio-économique de premier ordre. (budget prévisionnel alloué par la Région 290 000€)
6. Motivhealth autour de la chimie thérapeutique (budget prévisionnel alloué par la Région de 330 000 €)

Les porteurs du projet DIAMS sont invités à présenter une nouvelle lettre d'intention, en recentrant leur réseau sur un nombre limité de thématiques et d'actions scientifiques.

Globalement, le budget dédié aux RTR a augmenté. Il s'agit d'un effort financier supérieur au budget alloué à l'IEHCA qui existait déjà auparavant mais qui n'était pas rattaché à cet axe. (Précision apportée après la réunion de la CR.)

Programme générique ANR

On est actuellement dans la phase 1 où il s'agit de déposer une lettre intention. Le constat sur les dernières années, est qu'on ne dépose pas assez de projets auprès de l'ANR à l'université de Tours. Le taux de succès est important mais le nombre de projets déposés est en déclin. Le message du vice-président recherche est d'inciter les unités de recherche à déposer davantage pour obtenir plus de projets financés par cette agence. Il rappelle à ce propos que la Région veille à ne pas être un guichet de substitution et souhaite que les unités de recherche sollicitent activement les ressources nationales et européennes.

Les membres de la commission recherche entendent cette demande. Ils souhaitent toutefois que soit remonté à l'ANR l'incompréhension des chercheurs lorsqu'un projet est accepté en phase 1 l'année N et rejeté en phase 1 l'année N+1. Emmanuel Lesigne précise que les projets n'étant pas évalués par les mêmes experts ni en concurrence avec les mêmes projets d'une année sur l'autre, il n'est pas anormal qu'un même projet puisse être accepté au 1^{er} tour en année N et rejeté l'année suivante.

Les membres de la commission recherche soulignent également que l'ANR doit faire attention à ne pas « servir » les mêmes unités. Eric Bricout précise qu'à ce niveau, l'ANR a un regard attentif sur le porteur scientifique plus que sur l'unité.

Il est rappelé que dans le cadre de l'APR IA, les travaux préparatoires à un dépôt de projet ANR seront encouragés.

Enfin, les échanges portent sur le temps consacré aux aspects administratifs pour répondre à ces appels à projets et le fait qu'il est parfois compliqué de mobiliser du temps au sein des unités, si ce n'est au détriment des travaux de recherche. Emmanuel Lesigne ne néglige pas le fait qu'à l'université de Tours, il manque près de 200 personnels par rapport au niveau de base national pour une université accueillant 30 000 étudiants. Mais, il rappelle que la procédure de l'appel à projets générique de l'ANR a évolué et que le dossier en première phase est constitué d'une simple lettre d'intention.

Campagne en cours pour une demande de délégation auprès du CNRS

Il est rappelé que tout enseignant-chercheur qu'il appartienne à une UMR ou une EA peut déposer une demande de délégation auprès du CNRS. La date limite est fixée au 18 octobre.

2. Nominations des directeurs et directeurs adjoints d'écoles doctorales – annexe 1 – pour décision

Les directeurs et directeurs adjoints des écoles doctorales soumis à l'avis de la commission recherche correspondent aux porteurs de projets transmis à l'HCERES dans le cadre du contrat 2018-2022.

Leur travail et celui des équipes administratives a permis de réactiver le collège doctoral, d'harmoniser les pratiques et les procédures, d'échanger activement sur ces sujets avec l'université d'Orléans et l'INSA Centre-Val de Loire, de mettre en place un outil partagé pour gérer les doctorants et les docteurs.

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

3. Nouveau directeur au LIFAT – pour décision

Jean-Charles Billaut après plus de 11 années à la tête du laboratoire d'informatique a souhaité mettre un terme à ses responsabilités de directeur du LIFAT. Le conseil de laboratoire a proposé Jean-Yves Ramel pour lui succéder et Arnaud Giacometti comme directeur adjoint.

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur la désignation des responsables du LIFAT, qui se trouvent ainsi confirmés.

4. Critères d'attribution de la PEDR – annexe 2 – pour avis

La commission recherche restreinte se réunit chaque année pour étudier les dossiers de PEDR et faire une proposition au président de l'université. Le ministère a souhaité que les critères d'attribution et les barèmes soient votés par le CT et le CA et publiés sur le site de l'établissement.

Dans ce cadre, un texte reprenant entre autres les critères et la procédure d'attribution de la PEDR est soumis aux membres de la commission recherche.

☞ Le document est approuvé à l'unanimité par la commission recherche.

5. Le « budget recherche » : quelles orientations, quelles évolutions – pour avis

Il s'agit ici d'échanger sur la répartition pour 2019 de l'enveloppe financière à disposition de la commission recherche, enveloppe qui permet de mener diverses actions, et en particulier le soutien de base aux unités (enveloppe de 2 052 000€ en 2018 hors contrats doctoraux, chercheurs invités et contribution STUDIUM).

Emmanuel Lesigne propose de balayer les différents axes qui constituent le budget de la commission recherche et de préciser pour chacun les actions pour lesquelles il sera proposé un maintien ou un abandon :

Pilotage

- Maintien des lignes PUFRR, AaP colloques, AaP équipements.
- Abandon de l'action ARC Tours-Poitiers suite au désengagement de Poitiers sur cette action. Pour 2019, il faudra seulement inscrire le reliquat lié à des projets pluriannuels.
- Proposition d'abandon de l'AaP Post-Doc étranger. Il s'agit d'une action forte qui permet depuis plusieurs années le recrutement de 2 post-docs (96 000 €). Cette somme sera tout de même à inscrire en 2019 pour tout ou partie, car les bénéficiaires de la campagne 2018 n'arriveront qu'en décembre 2018 voire début 2019.

À l'avenir, l'accent serait davantage mis sur le dépôt de projets Post-doc Marie Solodowska-Curie auprès de l'Union Européenne. Le constat est que l'université de Tours n'émarge pas assez auprès de ce guichet. Comme les dossiers à construire sont plus lourds, il sera proposé de recruter un chargé d'affaire rattaché au SPIV pour accompagner les unités (50 000€ / an).

- Abandon de l'action « soutien aux doctorants en cotutelle ». Cette action a été maintenue, mais pour des raisons juridiques elle est prise en charge par la Fondation Rabelais.

Structures fédératives

- Le soutien aux structures fédératives devrait être prolongé avec un même niveau de financement.

Plateaux techniques

- Proposition de maintien des financements au même niveau.

Valorisation

- Proposition de maintien de la ligne pôles de compétitivité au même niveau.

Autres structures

- Proposition de maintien des financements au même niveau.

Décharges

- Maintien des financements qui sont fonction du nombre de directeurs d'unité et du nombre de MCF 2^{ème} année qui prennent effectivement une décharge.

Ecoles doctorales

- Maintien du financement hors contrats doctoraux à hauteur de 100 k€.

Budget de base des unités

- La somme disponible pour le budget de base des unités de recherche correspond au reliquat de l'enveloppe attribuée à la commission recherche déduites des sommes allouées pour les actions retenues ci-dessus.
- Maintien de l'action BQI qui correspond à 10% de l'enveloppe dédiée au budget de base des unités.

6. Appel à projets « petits équipements » - annexe 3 - pour décision

Il s'agit d'un appel à projet lancé et financé sur le budget de la commission recherche de l'établissement. Une enveloppe autour de 30 000 € y est consacrée chaque année. Il s'agit d'aider une unité de recherche dans l'acquisition ou la réparation d'un petit équipement scientifique sous réserve d'un co-financement à minima équivalent et dans la limite de 5 000€.

Il est rappelé que les équipements privilégiés dans cet appel à projets sont ceux qui servent en routine de base dans l'unité, qui sont souvent maintenus et réparés compte tenu d'une utilisation régulière. Sont écartés les équipements demandés pour un chercheur isolé ou pour les fins d'un projet de recherche précis.

Cette année, 16 dossiers ont été transmis, principalement en sciences de la vie, pour un total de 58 869 € demandés.

- ☞ Après avoir écouté les rapporteurs, la commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur la répartition des crédits de l'appel à projet « petits équipements » à hauteur de 32 753 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuel Lesigne lève la séance à 17h.